

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Attribution
de bourses dans le cadre
du concours des jeunes
talents du numérique et
de l'innovation 2017.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise a organisé un concours dénommé « Jeunes talents du numérique et de l'innovation 2017 », le

concours a débuté le 25 janvier 2017 et la dernière épreuve s'est déroulée du 12 au 16 juin lors d'une semaine dénommée « Hackathon ».

Ce concours était ouvert aux jeunes étudiants inscrits dans une filière de formation post-baccalauréat du territoire Saint-quentinois, et représentant potentiellement de futurs créateurs d'entreprises innovantes.

Ce concours est doté d'un montant de 35 000 € servis par la collectivité. Ce montant est réparti comme suit :

- « Prix de la création d'entreprises innovantes » : 20 000 € à partager entre les projets qui se concrétisent réellement en entreprises. De plus, chaque entreprise créée sera accueillie à titre gratuit au sein de l'incubateur « Le Garage » pendant un an.

- « Prix de l'innovation » : la répartition des 15 000 € s'effectue selon les décisions du jury.

La région Hauts de France est susceptible d'apporter son soutien financier dans le cadre de l'appel à candidature INS'PIR, innovation numérique et sociale, à hauteur de 12 500 €.

Ces attributions sont subordonnées à la production d'un K-bis attestant de la création et de l'installation effective d'une entreprise au sein de la pépinière d'entreprise Créatis pour le 16 octobre 2017 au plus tard.

Le classement final ayant lieu le 16 juin 2017, l'annexe des résultats, du classement, ainsi que les dotations attribuées, sont présentement distribués en séance.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'entériner la décision du jury fixant la répartition des 15 000 € de bourse par équipe ;

2°) de répartir entre les candidats qui créeront leur entreprise un montant de 20 000 € ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Hauts de France et de tout autre partenaire financier potentiel ;

4°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39362A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Règlement du Concours

« Jeunes talents du numérique et de l'innovation 2017 »

Le slogan de ce dispositif se résume ainsi « Vous avez une idée ou un projet de création d'entreprise dans le numérique ou plus généralement dans l'innovation sur le territoire Saint-Quentinois, l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Caisse des dépôts ont la réponse adaptée à vos besoins : alors lancez-vous ».

L'idée ici est de détecter, le plus en amont possible, les jeunes issus de l'enseignement supérieur qui possèdent un vrai sens de l'entrepreneuriat et qui représentent potentiellement les futurs créateurs d'entreprises innovantes.

Fidèles au positionnement stratégique axé sur le numérique et la robotique, ces deux secteurs seront valorisés dans le cadre de ce concours. Sachant qu'au final, les organisateurs porteront un regard particulier sur les projets de création d'entreprise qui souhaitent durablement s'installer sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois.

La dotation globale pour ce concours est de 35 000 euros à répartir selon les modalités proposées ci-après.

Bases du règlement du concours pour l'année universitaire 2016-2017

Deux principes doivent ici guider notre stratégie pour inciter les jeunes talents à créer et surtout à rester sur le territoire et ainsi participer au développement économique et social : incitation financière à la créativité et à l'installation de startups sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois et notamment au sein de la pépinière Créatis, et consolider la position dominante de Saint-Quentin dans l'innovation et 1er écosystème RoboNumérique de France.

Statuts des candidats au concours

Le concours est ouvert à toute personne physique inscrite dans une filière de formation post baccalauréat dispensée sur le territoire Saint-Quentinois (Lycées, IUT, Université, Ecole d'ingénieurs). Aucune condition d'âge exigée. Le candidat peut constituer une équipe y compris avec des étudiants et/ou partenaires situés hors du territoire mentionné ci-avant.

Critères de sélection et de classement final

- Incubation et implantation du projet sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois
- Projet en lien avec le numérique et la robotique (si possible dans les domaines de spécialisation du territoire : Industrie, Agriculture, Territoire intelligent)
- Motivation du porteur de projet et esprit d'entreprendre,
- Viabilité économique,
- Originalité du projet et innovations technologiques.

Composition du Comité de suivi placé sous la Présidence de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

- **Direction Développement Economique Agglomération du Saint-Quentinois**
 - Jean-Pierre CIESIELSKI, Directeur Développement économique
- **INSSET-Université de Picardie Jules Verne :**
 - Emmanuel BELLENGER, Directeur de l'INSSET,
 - Christophe LOGÉ, Enseignant-chercheur,
- **IUT de l'Aisne :** Patrice COOREVITS, Directeur,
- **Cité scolaire Condorcet :** Giovanni SORANO, Proviseur,
- **BGE Picardie :** Sébastien DOTTIN, Directeur général,
- **Ecole d'ingénieurs ELISA :** Chantal de TURCKHEIM,
- **Société APEGELEC :** Thierry FAVREZ, Directeur général,
- **Caisse des dépôts et consignations** représentée par le Directeur Régional,
- **Représentant expert de Salesforce*** : Guillaume ROCQUES, Directeur Recherche et Développement,
- **Orange Business Services*** : Charles DELOBEL, Directeur Innovation Orange Nord de France,
- **Groupe THALES*** : Jean François ERLÉN, chef développement,
- **La Poste*** : Alain LORBER, Délégué Régional
- **HUAWEI France*** : Pierre-Frédéric DEGON, Responsable des Affaires publiques
- **EDF*** : Laurent LELAIT, Responsable Open Innovation France,
- **ACTEMIUM** : Philippe LEPINE, Directeur.

*voix consultative

Calendriers des réunions du jury :

- **25 janvier 2017*** (présentation du projet et de l'équipe) au Campus universitaire, durée de la présentation : 8 minutes
- **15 mars 2017*** (présentation technique, qualités et difficultés du projet) au Campus universitaire : durée de la présentation : 10 minutes
- **17 mai 2017*** (présentation économique du projet ou intérêt R&D) au Campus universitaire : durée de la présentation : 8 minutes
- **Du 12 (10h) au 16 juin 2017 (12h)** - Hackathon-semaine de codage à L'Espace Créatis, durant cette semaine, une présentation des projets de 2 minutes sera à préparer avec les équipes de MA TELE,
- **16 juin 2017 de 9h à 12h** (passage du comité de suivi pour sonder l'aspect et la pertinence technologique du projet finalisé) à l'Espace Créatis,
- **Commission finale et classement des lauréats : 16 juin 2017 de 14 à 16 heures** à L'Espace Créatis – séance retransmise en direct sur MATELE, TV – projecteur – Wifi mis à disposition des équipes, durée de la présentation : 5 minutes (durée de la mise en place : 2 minutes)
- **Annnonce des résultats : 16 juin 2017 à 16h30** à l'Espace Créatis en présence des médias.
- **Remise officielle des Prix : le 16 juin 2017 à 17h** à l'Espace Créatis.

***remise éléments présentation la veille**

Dotation 2017 :

Prix de la création d'entreprises innovantes :

20 000 euros répartis entre les projets qui se concrétisent réellement en entreprise avec une installation **impérative** sur le territoire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et sous réserve de créer au minimum 1 CDI ETP.

Les lauréats pourront bénéficier d'un espace mis à disposition gracieusement pour une durée de 1 an au sein de l'incubateur Le Garage.

Prix de l'innovation :

15 00 euros répartis comme suit :

- A chaque passage devant le Comité de suivi, le porteur de projet sera jugé sur les critères détaillés ci-avant,
- Chaque membre du Comité de suivi attribuera 5 jetons en sa possession par séance,
- Lors de la réunion finale, les projets seront classés en fonction du nombre de jetons gagnés. La dotation sera alors accordée au prorata du nombre de jetons,
- 200 jetons en tout, soit 75€ par jeton,
- 4 séances du comité de suivi, soit 50 jetons à distribuer par séance,
- A l'issue de chaque comité de suivi, les équipes recevront par mail le nombre de jetons acquis et l'avis argumenté du jury (en cas d'absence d'un membre du jury, les jetons seront répartis entre les présents).

Modalités de versement des Prix de la création d'entreprises innovantes :

La dotation sera versée dès l'installation effective de(s) société(s) nouvellement(s) créée(s) sur le territoire de l'agglomération de Saint-quentinois sur présentation d'un Kbis et d'une domiciliation bancaire au nom de la société créée au plus tard le 31 Décembre 2017.

Modalité de versement Prix de l'innovation :

Les dotations seront versées au plus tard le vendredi 11 août 2017 à chaque responsable d'équipes sur présentation d'un justificatif de domiciliation bancaire.

Date limite de dépôts des candidatures :

Le **Vendredi 20 Janvier 2017** auprès de la direction Développement économique Communauté Agglomération du Saint-Quentinois : hackathon@saint-quentin.fr

Contact Comité de suivi :

Jean-Pierre CIESIELSKI

Directeur du Développement Economique
Direction du Développement Economique -Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
03 23 67 89 40 – hackathon@saint-quentin.fr

***voix consultative**

Direction Développement économique

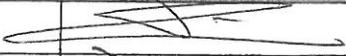
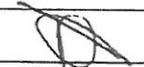
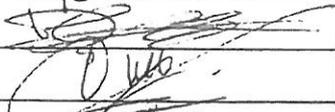
Espace Creatis - avenue archimède 02 100 Saint-Quentin

Tél : 03 23 06 93 00

JURY FINAL MARATHON - RESULTATS et CLASSEMENT avec signatures des membres du jury

NOM du PROJET	COMPOSITION DE L'EQUIPE	JETON(S) attribués 1er jury	JETON(S) attribués 2ème jury	JETON(S) attribués 3ème jury	JETON(S) attribués 4ème jury	TOTAL	Montant chèque	Classement
MIRROR²	Valentin DENIS	23	8	5	4	40	3000	1
	Guillaume NEVEUX							
ANIMA'LOC	David GABRIELLI	3	2	2	10	17	1275	6
	Yoann FERRO							
	Kilian ZIMMER							
G S R	Achraf SABER	15	1	1	3	20	1500	5
COTAMA	Antoine CALLOT	8	2	2	4	16	1200	7
	Orélien GODART							
	Léo DAVID							
	Alexandre SCHOUTTEET							
SIMON	Jérémy SUPPLIS	8	6	3	9	26	1950	4
	Christian MBOUWE							
	Bastien BEAUCHENE							
PLATEFORME IOT	Mathieu LESCEIUX	2	0	1	0	3	225	10
	Luc CHMIELOWSKI							
BLUEFIND	Tarik ADDA-BENATIA	3	1	1		5	375	9
NHAPPY	Jérémy DROUHIN	4	2	1	7	14	1050	8
DOMOMIX	Ousmane KONATE	18	4	2	5	29	2175	3
	Andy FIEVET							
	Maxime MONNERET							
STABILISATEUR MOTO	Jérémy PIETRZYKOWSKI	16	4	2	8	30	2250	2
	Antoine SARAIVA							
		100	30	20	50	200	15000	

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY FINAL du vendredi 16 juin 2017

DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Jean-Pierre CIESIELSKI	
INSET	Emmanuel BELLENGER	
UPJV	Christophe LOGE	
Cité scolaire Condorcet	Patricia DUPUIS	
B G E Picardie	Sébastien DOTTIN	
APEGELEC	Thierry FAVREZ	
ORANGE	Olivier GIRAULT	